

## La rapidité du vol chez les oiseaux.

Résumé par *Alf. Richard.*

On ne possédait jusqu'ici sur ce sujet que des données assez vagues et qui variaient beaucoup d'un auteur à l'autre. Suivant Audubon l'autour (*astur palumbarius*), le faucon pèlerin (*falco peregrinus*) et le gerfaut (*falco gyrfalco*) étaient parmi les rapaces ceux que la nature avait doués du vol le plus rapide: suivant le même ornithologue, parmi les oiseaux de mer, c'était la frégate (*tachypetes aquilus*) qui, sous ce rapport, l'emportait sur tous les autres: il était même disposé à admettre que, comparée au falconidés cités plus haut, c'est à elle que revenait le prix de la vitesse. Enfin des oiseaux de plus petite taille et de moindre envergure, le pigeon et le martinet (*cypselus apus*) ont joui de tout temps d'une réputation de grande vélocité, qui leur permettrait d'entrer en compétition avec les espèces précitées, non sans de bonnes chances de succès. Jusqu'ici tous les auteurs sont à peu près d'accord, mais où les divergences commencent à se faire sentir, c'est lorsqu'il s'agit de citer des chiffres précis. Ainsi l'on donne pour l'aigle mètres 31.25 à la seconde, soit environ 112 kilomètres à l'heure, pour le pigeon voyageur 51 mètres à la seconde, soit environ 180 kilomètres à l'heure, pour le martinet 137 mètres à la seconde, soit environ 500 kilomètres à l'heure, à supposer qu'une allure aussi rapide soit soutenue. Bien plus, Spallanzani, cité par Gerbe, attribue à cette dernière espèce une vitesse de 60 milles en 5 minutes: s'il s'agit du mille anglais de 1609 mètres, nous obtenons 320 mètres à la seconde, ce qui se rapproche de la vitesse de propagation du son dans l'air et paraît inadmissible.

Pour le pigeon voyageur, le contrôle est beaucoup plus facile et les chiffres que l'on possède présentent de meilleures garanties et peuvent servir de norme et de points de comparaison. La vitesse de 51 mètres à la seconde, indiquée plus haut, doit être exceptionnelle et momentanée; les expériences faites par les sociétés colombophiles et la moyenne admise par la colombophilie militaire en France est de 90 kilomètres à l'heure, soit 25 mètres à la seconde.

(A suivre.)